Réglementation sur la Protection des Données

Le 11 mars 2021

Si vous souhaitez qu'une information relative à la naissance de votre enfant, à votre mariage ou au décès d'un parent soit publiée dans le Bulletin Municipal du Burgaud, merci d'envoyer un email à mairiedeleburgaud@orange.fr

Suite au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, nous ne sommes plus autorisés à publier l'ensemble des informations relatives à l'état civil (naissance, mariages, décès) sans l'accord préalable des personnes concernées.